

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ BETADET S-20

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

## 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit BETADET S-20

Numéro du produit 10435

## 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Produits de beauté

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Fournisseur** Univar Solutions Belgium N.V.

Riverside Business Park Building G

Bd International 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels

Belgium

+32 (0)2 525 05 11 +32 (0)2 520 17 51

SDS.EMEA@univarsolutions.com

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence SGS - +32 (0) 3575 55 55 (24h -Support dans la langue locale)

Numéro d'appel d'urgence

national

Centre Antipoisons, Belgique Tel: 070 245 245.

**Sds No.** 10435

#### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

# 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CE N° 1272/2008)

Dangers physiques Non Classé

Dangers pour la santé

Eye Dam. 1 - H318

humaine

Dangers pour l'environnement Non Classé

## 2.2. Éléments d'étiquetage

# Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement Danger

Mentions de danger H318 Provoque de graves lésions des yeux.

Mentions de mise en garde P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de

protection des yeux/ du visage.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles

peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Contient LAURYL DIMETHYL HYDROXYSULFOBETAINE

#### 2.3. Autres dangers

Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

#### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.2. Mélanges

## LAURYL DIMETHYL HYDROXYSULFOBETAINE

35 - 50%

Numéro CAS: 13197-76-7 Numéro CE: 236-164-7 Numéro d'enregistrement REACH: 01-

2120760620-61-XXXX

## Classification

Eye Dam. 1 - H318 Aquatic Chronic 3 - H412

Le texte intégral de toutes les mentions de danger est présenté dans la section 16.

Commentaires sur la

Les données indiquées sont conformes aux dernières directives CE en date.

composition

# RUBRIQUE 4: Premiers secours

# 4.1. Description des premiers secours

# Information générale

Le personnel de premiers secours doit porter des équipements de protection appropriés lors de toute intervention de secours. Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Aucune action ne doit être prise sans une formation appropriée ou impliquant des risques pour le personnel. Il peut être dangereux pour le personnel de premiers secours de pratiquer la réanimation par bouche-à-bouche.

#### Inhalation

Déplacer la personne touchée à l'air frais, la garder au chaud et au repos dans une position confortable pour respirer. Lorsque la respiration est difficile, un personnel dûment formé peut assister la personne touchée en lui administrant de l'oxygène. Consulter un médecin si les symptômes sont sévères ou persistent. Si la respiration s'arrête, pratiquer la respiration artificielle. Il peut être dangereux pour le personnel de premiers secours de pratiquer la réanimation par bouche-à-bouche. Placer la personne inconsciente en position latérale de sécurité et s'assurer que la respiration peut s'effectuer normalement. Maintenir une voie d'air ouverte. Desserrer les vêtements serrés tels que col, cravate, ou ceinture. Consulter un médecin immédiatement.

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. En cas d'échauffement, des vapeurs/gaz nocifs peuvent se produire. L'apparition des symptômes peut être retardée de 24 à 48 heures. Garder la personne touchée en observation.

# **BETADET S-20**

Ingestion Déplacer la personne touchée à l'air frais, la garder au chaud et au repos dans une position

confortable pour respirer. Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Ne pas faire vomir. Donner quelques petits verres d'eau ou de lait à boire. Arrêter si la personne touchée présente des nausées, car les vomissements peuvent être dangereux. En cas de

vomissement, maintenir la tête basse de telle sorte que le vomissement n'entre pas des les poumons. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Consulter un médecin si les symptômes sont sévères ou persistent. Si la respiration s'arrête, pratiquer la respiration artificielle. Placer la personne inconsciente en position latérale de sécurité et s'assurer que la respiration peut s'effectuer normalement. Maintenir une voie d'air ouverte. Desserrer les vêtements serrés tels que col, cravate, ou ceinture. Consulter un médecin immédiatement.

Contact cutané Laver soigneusement à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer de la personne

touchée, ou porter des gants. Enlever les vêtements contaminés et rincer la peau soigneusement à l'eau. Continuer de rincer pendant au moins 10 minutes. Consulter un

médecin immédiatement.

Contact oculaire Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Enlever les lentilles de contact et ouvrir

largement les paupières. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un

médecin immédiatement. Continuer à rincer.

## 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation En cas d'échauffement, des vapeurs/gaz nocifs peuvent se produire. L'apparition des

symptômes peut être retardée de 24 à 48 heures.

**Ingestion** Peut provoquer une gêne en cas d'ingestion. A la suite d'une surexposition, les symptômes

sont notamment les suivants: Douleur à l'estomac.

Contact cutané Un contact prolongé et fréquent peut provoquer des rougeurs et des irritations. A la suite

d'une surexposition, les symptômes sont notamment les suivants: Douleur ou irritation.

Rougeurs. Des ampoules peuvent se former.

Contact oculaire Provoque des lésions oculaires graves. Peut provoquer des lésions permanentes si l'oeil n'est

pas immédiatement irriqué. A la suite d'une surexposition, les symptômes sont notamment les

suivants: Douleur. Rougeurs. Larmoiement abondant.

## 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Indications pour le médecin Aucune recommandation particulière. Traiter en fonction des symptômes.

En cas d'échauffement, des vapeurs/gaz nocifs peuvent se produire. L'apparition des symptômes peut être retardée de 24 à 48 heures. Garder la personne touchée en

observation.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Utiliser des moyens d'extinction adaptés au feu avoisinant.

Moyens d'extinction inappropriés

Ne pas utiliser des jets d'eau comme moyen d'extinction, car cela répandra l'incendie.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers Les conteneurs peuvent éclater violemment ou exploser à la chaleur, à cause d'une montée

en pression excessive. En cas d'échauffement, des vapeurs/gaz nocifs peuvent se produire.

Rester contre le vent pour éviter l'inhalation de gaz, vapeurs, émanations et fumées.

Produits de combustion

dangereux

Les produits de décomposition thermique et de combustion peuvent comprendre les substances suivantes: Monoxyde de carbone (CO). Dioxyde de carbone (CO2). Oxydes d'azote (NOx). Oxydes de soufre (SOx). hydrocarbures halogénés Oxyde(s) métallique(s).

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie

Aucune action ne doit être prise sans une formation appropriée ou impliquant des risques pour le personnel. Evacuer la zone. Refroidir les conteneurs exposés à la chaleur avec de l'eau pulvérisée et enlever les de la zone d'incendie si cela peut être fait sans risque. Contenir et collecter les eaux d'extinction. Maîtriser les eaux d'écoulement en les contenant et en les maintenant hors des égouts et des cours d'eau.

Equipements de protection particuliers pour les pompiers

Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés.

#### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### Précautions individuelles

Aucune action ne doit être prise sans une formation appropriée ou impliquant des risques pour le personnel. Suivre les précautions décrites dans cette fiche de données de sécurité pour manipuler sans danger. Evacuer la zone. Garder le personnel non indispensable et non protégé éloigné du déversement. Prévoir une ventilation suffisante. Porter une protection respiratoire appropriée si la ventilation est pas insuffisante. Eviter l'inhalation de vapeurs/spray et le contact avec les yeux et la peau. Ne pas toucher ou marcher dans du produit déversé.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

de l'environnement

Précautions pour la protection Eviter le déversement ou l'écoulement dans les canalisations, les égouts ou les cours d'eau. Les déversements ou rejets incontrôlés dans les égouts doivent être immédiatement déclarés à l'Agence Environnement ou tout autre corps de régulation approprié.

## 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

## Méthodes de nettoyage

Approcher le déversement contre le vent. Prévoir une ventilation suffisante. Absorber le déversement avec un matériau inerte, humide, non-combustible. Collecter et mettre dans des conteneurs à déchets appropriés et sceller fermement. L'absorbant contaminé peut présenter le même danger que le produit déversé.

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres sections Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Collecter et éliminer le déversement comme indiqué en Section 13.

#### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

## 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Précautions d'utilisations

Manipuler tous les emballages et conteneurs avec précaution pour réduire les déversements. Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Prévoir une ventilation suffisante. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Eviter l'inhalation de vapeurs et le contact avec les yeux et la peau. Garder le conteneur fermement scellé quand il n'est pas utilisé. Stocker seulement dans des conteneurs correctement étiquetés. Les conteneurs ou lignes vides peuvent retenir des résidus de produit et être ainsi potentiellement dangereux. Ne pas réutiliser les conteneurs vides.

# Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Se laver à la fin de chaque période de travail et avant de manger, fumer et utiliser les toilettes. Se laver les mains et toute zone contaminée du corps avec de l'eau et du savon avant de quitter le lieu de travail. Prévoir une fontaine oculaire et une douche de sécurité.

## 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

## Précautions de stockage

Stocker dans le conteneur d'origine, fermé hermétiquement, dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Stocker seulement dans des conteneurs correctement étiquetés. Eviter l'exposition à des températures élevées ou à la lumière directe du soleil. Garder le conteneur fermement scellé quand il n'est pas utilisé. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambient

## 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

#### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

# 8.1. Paramètres de contrôle

## LAURYL DIMETHYL HYDROXYSULFOBETAINE (CAS: 13197-76-7)

PNEC eau douce; 4.58 μg/l eau de mer; 458 μg/l

Station d'épuration des eaux usées; 0.3 mg/l

Sédiments (eau douce); 16.7 μg/kg Sédiments (eau de mer); 1.7 μg/kg

Sol; 0.657 µg/kg

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

## Equipements de protection







# Contrôles techniques appropriés

Prévoir une ventilation suffisante. Respecter toute valeur limite d'exposition professionnelle du produit ou des composants. Utiliser des confinements de procédé, une aspiration locale ou tout autre sécurité intégrée comme principaux moyens pour réduire l'exposition des travailleurs. Eviter l'inhalation de vapeurs et le contact avec les yeux et la peau. Prévoir une fontaine oculaire et une douche de sécurité.

#### Protection des yeux/du visage

Porter des lunettes de sécurité conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact avec les yeux est possible. Les équipements de protection pour les yeux et le visage doivent être conformes à la norme européenne NF EN 166. Sauf si l'évaluation indique qu'un degré de protection élevé est requis, porter la protection suivante: Lunettes de protection contre les projections de produits chimiques ou écran facial.

#### Protection des mains

Porter des gants de protection imperméables résistants aux agents chimiques conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact cutané est possible. Choisir les gants les mieux appropriés en consultation avec le fournisseur/fabricant de gants, qui peut fournir les informations sur le délai de rupture de la matière constitutive du gant. Pour protéger les mains contre les produits chimiques, les gants doivent être conformes à la norme européenne NF EN 374. Les gants sélectionnés devraient avoir un délai de rupture d'au moins 8 heures. Il est recommandé que les gants soient faits des matériaux suivants: Polychlorure de vinyle (PVC)

#### Autre protection de la peau et du corps

Autre protection de la peau et Porter les vêtements appropriés pour prévenir tout contact cutané prolongé ou répété.

aa oo pe

Mesures d'hygiène Se laver à la fin de chaque période de travail et avant de manger, fumer et utiliser les toilettes.

Se laver les mains et toute zone contaminée du corps avec de l'eau et du savon avant de quitter le lieu de travail. Prendre des précautions pour éviter le contact avec les contaminants en enlevant les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Prévoir une fontaine oculaire et une douche de sécurité.

Protection respiratoire Porter une protection respiratoire conforme à une norme en vigueur si l'évaluation de risques

indique que l'inhalation de contaminants est possible. S'assurer que tous les équipements de protection respiratoires sont adaptés à l'usage auquel ils sont destinés et portent la marque "CE". Porter une protection respiratoire appropriée si la ventilation est pas insuffisante.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

# 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

**Aspect** Liquide.

Couleur Clair. Incolore.

Odeur savon

Seuil olfactif Pas d'information disponible.

pH (solution diluée): 6 - 8 (5% aq)

Point de fusion < -10°C

Point initial d'ébullition et

intervalle d'ébullition

Pas d'information disponible.

Point d'éclair Pas d'information disponible.

**Taux d'évaporation** Pas d'information disponible.

**Facteur d'évaporation** Pas d'information disponible.

Inflammabilité (solide, gaz) Pas d'information disponible.

supérieures/inférieures

d'inflammabilité ou limites

d'explosivité

Limites

Pas d'information disponible.

Autre inflammabilité Pas d'information disponible.

Pression de vapeur Pas d'information disponible.

**Densité de vapeur** Pas d'information disponible.

Densité relative 1.103 @ 20°C

**Densité apparente** Pas d'information disponible.

Solubilité(s) Miscible à l'eau.

Coefficient de partage Pas d'information disponible.

Température d'auto-

inflammabilité

Pas d'information disponible.

Température de décomposition

Pas d'information disponible.

**Viscosité** 10 - 50 cP @ 20°C

Propriétés explosives Pas d'information disponible.

#### **BETADET S-20**

Explosif sous l'influence d'une Pas d'information disponible.

flamme

**Propriétés comburantes** Pas d'information disponible.

9.2. Autres informations

**Autres informations** Aucune information disponible.

#### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

## 10.1. Réactivité

Réactivité Aucune donnée d'essai concernant spécifiquement la réactivité n'est disponible pour ce

produit ou ces composants.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique Stable à température ambiante normale et utilisé comme recommandé.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions

dangereuses

Ne se décompose pas utilisé ou stocké comme recommandé.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Eviter l'exposition à des températures élevées ou à la lumière directe du soleil.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Aucune recommandation particulière.

# 10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition

dangereux

Les produits de décomposition thermique et de combustion peuvent comprendre les substances suivantes: Dioxyde de carbone (CO2). Monoxyde de carbone (CO). Oxydes d'azote (NOx). Oxydes de soufre (SOx). Hydrocarbures halogénés. Oxyde(s) métallique(s).

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë - orale

Indications (DL<sub>50</sub> orale) Pas de données de test particulières disponibles.

Toxicité aiguë - cutanée

Indications (DL50 cutanée) Pas de données de test particulières disponibles.

Toxicité aiguë - inhalation

Indications (CL<sub>50</sub> inhalation) Pas de données de test particulières disponibles.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

**Données sur l'animal** Pas d'information disponible.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

**Lésions oculaires** Provoque des lésions oculaires graves.

graves/irritation oculaire

Sensibilisation respiratoire

**Sensibilisation respiratoire** Pas d'information disponible.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Pas d'information disponible.

# Mutagénicité sur les cellules germinales

#### **BETADET S-20**

Essais de génotoxicité - in

vitro

Pas d'information disponible.

Cancérogénicité

Cancérogénicité Pas d'information disponible.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - Pas d'information disponible.

fertilité

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

**Exposition unique STOT un** Pas d'information disponible.

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT rép. Pas d'information disponible.

Danger par aspiration

**Danger par aspiration** Pas d'information disponible.

**Inhalation** Les gaz et vapeurs à fortes concentrations peuvent irriter le système respiratoire. En cas

d'échauffement, des vapeurs/gaz nocifs peuvent se produire. L'apparition des symptômes peut être retardée de 24 à 48 heures. Garder la personne touchée en observation.

**Ingestion** Peut provoquer une gêne en cas d'ingestion. A la suite d'une surexposition, les symptômes

sont notamment les suivants: Douleur à l'estomac.

Contact cutané Un contact prolongé et fréquent peut provoquer des rougeurs et des irritations. A la suite

d'une surexposition, les symptômes sont notamment les suivants: Douleur ou irritation.

Rougeurs. Des ampoules peuvent se former.

Contact oculaire Provoque des lésions oculaires graves. Peut provoquer des lésions permanentes si l'oeil n'est

pas immédiatement irrigué. A la suite d'une surexposition, les symptômes sont notamment les

suivants: Douleur. Rougeurs. Des ampoules peuvent se former.

#### Informations toxicologiques sur les composants

#### LAURYL DIMETHYL HYDROXYSULFOBETAINE

Toxicité aiguë - orale

Indications (DL<sub>50</sub> orale) DL<sub>50</sub> > 2000 mg/kg, Orale, Rat

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires

Provoque des lésions oculaires graves.

graves/irritation oculaire

# RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Écotoxicité Pas considéré comme dangereux pour l'environnement. Néanmoins, des déversement

fréquents ou importants peuvent avoir des effets néfastes sur l'environnement.

# Informations écologiques sur les composants

### LAURYL DIMETHYL HYDROXYSULFOBETAINE

Écotoxicité Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

12.1. Toxicité

toxicité aquatique aiguë

#### **BETADET S-20**

**Toxicité aiguë - poisson** CL₅o, 96 hours: 13 mg/l, Poissons

**OECD 203** 

Toxicité aiguë - invertébrés CE<sub>50</sub>, 48 hours: 16 mg/l, Daphnia magna

aquatiques OECD 202

**Toxicité aiguë - plantes** Chronic, NOEC, 72 heure: 1.67 mg/l, Algues

aquatiques OECD 201

# Informations écologiques sur les composants

## LAURYL DIMETHYL HYDROXYSULFOBETAINE

**Toxicité** Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

toxicité aquatique aiguë

**Toxicité aiguë - poisson** CL<sub>50</sub>, 96 heure: 53.1 mg/l, Poissons

**OECD 203** 

Toxicité aiguë - CE<sub>50</sub>, 48 heure: 4.8 mg/l, Daphnia magna

invertébrés aquatiques OECD 202

**Toxicité aiguë - plantes** CE₅o, 72 heure: 4.58 mg/l, Algues

aquatiques OECD 201

Chronic, NOEC, 72 heure: 0.508 mg/l, Algues

**OECD 201** 

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Le produit est facilement biodégradable.

## Informations écologiques sur les composants

# LAURYL DIMETHYL HYDROXYSULFOBETAINE

Persistance et dégradabilité

Le produit est facilement biodégradable.

## 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation Pas de données disponibles sur la bioaccumulation.

Coefficient de partage Pas d'information disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité Le produit est soluble dans l'eau.

# 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations

PBT et vPvB

Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

### 12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes Indéterminé.

#### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

## 13.1. Méthodes de traitement des déchets

# **BETADET S-20**

Information générale Déchets classés comme déchets dangereux. Ne pas percer ou incinérer, même vide. Ne pas

rejeter dans les égouts ou les cours d'eau ou sur le sol. Les conteneurs ou lignes vides peuvent retenir des résidus de produit et être ainsi potentiellement dangereux. Les codes déchets devraient être déterminés par l'utilisateur, de préférence en accord avec les autorités

pour l'élimination des déchets.

Méthodes de traitement des

déchets

Eliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de

l'autorité locale d'élimination des déchets.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Général Le produit n'est pas couvert par les réglementations internationales pour le transport des

matières dangereuses (IMDG, IATA, ADR/RID).

#### 14.1. Numéro ONU

Non applicable.

### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Non applicable.

## 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Aucun marquage transport nécessaire.

# 14.4. Groupe d'emballage

Non applicable.

## 14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin

Non.

## 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable.

Code de consignes •3

•3Z

d'intervention d'urgence

#### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable.

Transport en vrac

conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et

au recueil IBC

#### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

# 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

**Législation UE** Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006

concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que

les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé.

Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges,

amendé.

Règlement (UE) N° 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015.

Restrictions (Règlement 1907/2006 l'annexe XVII)

CAUTION - Chemical may be subject to REACH RESTRICTIONS - see Annex XVII. Ce produit contient/est une substance qui est incluse dans le REGLEMENT (CE) N° 1907/2006 (REACH) ANNEXE XVII - RESTRICTIONS APPLICABLES A LA FABRICATION, LA MISE SUR LE MARCHE ET L'UTILISATION DE CERTAINES SUBSTANCES ET PREPARATIONS DANGEREUSES ET DE CERTAINS ARTICLES DANGEREUX. Numéro d'entrée: 3

## 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée.

### Inventaires

## **UE (EINECS/ELINCS)**

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

### Canada (DSL/NDSL)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés. DSI

#### États-Unis (TSCA)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

#### Australie (AICS)

Aucun ingrédient n'est listé ou exempté.

#### Japon (ENCS)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

# Chine (IECSC)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

## Nouvelle-Zélande (NZIOC)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

## Taïwan (TCSI)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

## **RUBRIQUE 16: Autres informations**

#### **BETADET S-20**

Abbréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

ETA: Estimation de la toxicité aiguë

ADR: Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par

route.

ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de

navigation intérieures.

CAS: Chemical Abstracts Service. DNEL: Dose dérivée sans effet.

IATA: Association Internationale du Transport Aérien.

IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.

Kow: Coefficient de partage octanol-eau.

CL50: Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane).

DL50: Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane) .

PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique.

PNEC: Concentration prédite sans effet.

REACH: L'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques règlement

(CE) n° 1907/2006.

RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises.

vPvB: Très persistant et très bioaccumulable.

CIRC: Centre International de Recherche sur le Cancer.

MARPOL 73/78: L'annexe II de la convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires, 1973, modifiée par le protocole de 1978.

cATpE: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë.

FBC: Facteur de bioconcentration.

DBO: Demande biochimique en oxygène.

CE<sub>50</sub>: La concentration effective de substance qui cause 50% de réaction maximum.

LOAEC: Concentration minimale avec effet nocif observé.

LOAEL: Dose minimale avec effet nocif observé. NOAEC: Concentration sans effet nocif observé.

NOAEL: Dose sans effet nocif observé. NOEC: Concentration sans effet observé.

LOEC: Concentration efficace la plus faible observée.

DMEL: Dose dérivée avec effet minimum.

LE50: limite d'exposition 50

hPa: Hektopaskal

LL50: Lethal Chargement cinquante

OCDE: Organisation de coopération et de développement économique

POW: OC talk coefficient de partage OL d'eau Un appareil respiratoire autonome: SCBA

STP Stations d'épuration

COV: Composés organiques volatils

Sigles et abbréviations utilisés Acute Tox. = Toxicité aiguë

dans la classification Aquatic Acute = Toxicité aquatique aiguë

Aquatic Chronic = Toxicité aquatique chronique

Références littéraires clés et

sources de données

Information du fournisseur.

Commentaires sur la révision NOTE: Les lignes dans la marge indiquent des modifications significatives par rapport à la

version précédente.

Date de révision 12-06-20

Numéro de version 3.000

Remplace la date 10-09-19

Numéro de FDS 10435

Statut de la FDS Approuvé.

Mentions de danger dans leur H318 Provoque de graves lésions des yeux.

intégralité H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Signature Jacq Pattinson